

**Votre entreprise est à la recherche d'un nouveau talent ?**  
**Accueillez un apprenant ifocop !**



### **ifocop : N°1 de la reconversion professionnelle en France**

**Notre mission:** former des professionnels opérationnels adaptés aux besoins des entreprises, grâce à un modèle pédagogique qui allie théorie et pratique, autour de 30 métiers du tertiaire en forte demande.

	Achats		Hôtellerie - Restauration		Qualité - Sécurité
	Assistanat - Secrétariat		Immobilier		Ressources Humaines - Paie
	Commerce - Vente		Logistique		Web - Digital
	Comptabilité - Gestion		Marketing		

### **La formule 4+4 : un parcours de formation certifiant, 100% orienté emploi**

**Notre méthode :** la combinaison de deux périodes professionnalisantes, avec 4 mois de formation théorique en centre (560 heures) axés sur l'acquisition de compétences spécifiques au futur métier, et 4 mois de mise en application en entreprise (602 heures) pour mettre en pratique les nouvelles compétences.

### **Les bénéfices pour l'entreprise d'accueil : un dispositif gagnant-gagnant**



#### **Des profils opérationnels**

Formez à vos métiers un apprenant aux compétences actualisées



#### **Une mise en œuvre simplifiée**

Facilitez vos démarches grâce à un protocole allégé



#### **Un coût transparent et maîtrisé**

Financez les frais de formation et rien d'autre

**87%**

des entreprises satisfaites de leur partenariat avec ifocop en 2023

## Le financement : un engagement maîtrisé pour l'entreprise

**Votre participation**: elle se matérialise sous la forme d'une contribution aux frais de formation de l'apprenant dans le cadre d'une convention tripartite entre l'entreprise, l'apprenant et ifocop.

Ex : Coût d'un parcours de formation chez ifocop → entre 7700€ et 10500€

→ **70% du coût à la charge de l'entreprise** : soit entre 5500€ et 7100€ selon la formation.

→ **Frais déductibles** : la participation aux frais de formation de l'apprenant est imputable sur le compte frais généraux, venant ainsi en déduction du bénéfice imposable.

→ **Aucune gratification supplémentaire** : l'apprenant ifocop est considéré comme un stagiaire de la formation professionnelle continue. À ce titre, il ne rentre pas dans les effectifs de l'entreprise et ne peut prétendre à aucune gratification.

## Les étapes de recrutement : un processus simplifié



1 Vous remplissez et retournez le programme d'activité à ifocop	2 À partir de ces données, ifocop prépare le protocole d'application pratique	3 L'ensemble des parties signe le protocole d'application pratique (stagiaire + entreprise)	4 Vous accueillez l'apprenant dans votre entreprise pour 4 mois
--	--	--	--

## Un modèle pédagogique qui a fait ses preuves

- **1/2** des entreprises proposent une embauche à l'apprenant après sa formation.
- **2000** entreprises répondent chaque année à un besoin en compétences et anticipent un recrutement en accueillant pour 4 mois un apprenant dans leurs équipes.
- **+50** ans d'expérience à former des apprenants grâce à des formules immersives basées sur la formation en alternance pour favoriser l'acquisition par l'expérimentation.

**Rejoignez ceux qui s'engagent : formez aujourd'hui, recrutez demain**



Des questions ? Contactez-nous dès aujourd'hui :  
[entreprises@ifocop.fr](mailto:entreprises@ifocop.fr) ou 01 56 34 69 69  
+ d'infos sur : [www.ifocop.fr](http://www.ifocop.fr)